

Les taux de cotisations sont exprimés en pourcentage du Plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS). Il est déterminé chaque année par arrêté ministériel, publié au Journal officiel.

En 2026, le PMSS s'élevait à 4 005 euros.

La cotisation est calculée comme suit : $4005 \times 1,305 \% = 52,27$ euros.

Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation « salarié » est répartie à hauteur de 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire. Elle est appelée trimestriellement à terme échu.

Taux de cotisation – Adhésion obligatoire

	Régime de base conventionnel		Option 1	Option 2
	Régime général	Régime local	Régimes général & local	
	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS
Salarié	1,37 %	0,71 %	0,47 %	1,03 %
Conjoint	1,37 %	0,71 %	0,47 %	1,03 %
Enfant	0,89 %	0,47 %	0,37 %	0,45 %

Pour le salarié

Adhésion individuelle facultative en complément du régime de base souscrit par l'employeur.

Possibilité d'étendre le régime de base aux membres de la famille du salarié, et d'améliorer les remboursements en souscrivant une option.

La cotisation est appelée mensuellement sur le compte bancaire du salarié.

Taux de cotisation – Adhésion facultative

	Régime de base conventionnel		Option 1	Option 2
	Régime général	Régime local	Régimes général & local	
	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS
Salarié	–	–	0,50 %	1,06 %
Conjoint	1,37 %	0,71 %	0,50 %	1,06 %
Enfant	0,89 %	0,47 %	0,38 %	0,46 %

Pour les anciens salariés

Taux de cotisation applicables aux salariés ayant quitté l'entreprise

	1 ^{re} année d'adhésion		2 ^e année d'adhésion		3 ^e année d'adhésion	
	Régime général	Régime local	Régime général	Régime local	Régime général	Régime local
	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS
Base	1,37 %	0,71 %	1,71 %	0,89 %	2,06 %	1,06 %
Option 1	0,47 %	0,47 %	0,59 %	0,59 %	0,71 %	0,71 %
Option 2	1,03 %	1,03 %	1,29 %	1,29 %	1,54 %	1,54 %

Taux de cotisation applicable aux salariés ayant quitté l'entreprise avant 2017 et aux ayants droit de l'ensemble des anciens salariés

	Salarié RG	Salarié RL	Adulte RG	Adulte RL	Enfant RG	Enfant RL
	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS	PMSS
Base	2,06 %	1,08 %	2,06 %	1,08 %	1,02 %	0,55 %
Renfort 1	0,72 %	0,72 %	0,72 %	0,72 %	0,42 %	0,42 %
Renfort 2	1,54 %	1,54 %	1,54 %	1,54 %	0,51 %	0,51 %

Ces taux de cotisation sont TTC incluant ainsi la TSCA (Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance).

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, celles-ci suivent chaque année l'évolution de ce plafond.